## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Guide pratique

Juin 2023

# Participez à l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 2023 en votant les résolutions

Retrouvez dans ce guide toutes les informations afin d'exercer votre rôle d'actionnaire. Pour toute question, nous nous tenons à votre disposition par email : <a href="mailto:intrasense@newcap.eu">intrasense@newcap.eu</a>.

#### Votez en amont de l'AG et jouez votre rôle d'actionnaire

Les actionnaires de la Société sont invités à exercer leur droit de vote (par correspondance ou par procuration par voie postale) préalablement à l'Assemblée Générale, selon les modalités rappelées cidessous et détaillées dans la brochure de convocation publiée sur le site Internet de la Société.

Les actionnaires peuvent aussi assister personnellement à l'Assemblée.

#### Droit de communication des actionnaires

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués aux actionnaires sont tenus à leur disposition au siège social de la Société et peuvent leur être transmis sur simple demande adressée à <u>investisseurs@intrasense.fr</u>.

Par ailleurs, tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site de la Société : www.intrasense.fr/fr/assemblees-generales-2023.

#### Questions en Assemblée Générale

Par ailleurs, les actionnaires ont la possibilité de poser des questions écrites par lettre recommandée avec avis de réception à : INTRASENSE, 1231, avenue du Mondial 98, 34000 MONTPELLIER ; ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : <u>investisseurs@intrasense.fr</u>, au plus tard quatre jours ouvrés avant l'Assemblée Générale, soit le 26 juin 2023, et en justifiant de leur qualité d'actionnaire.

#### Je remplis le bulletin de vote ou de pouvoir

Je suis actionnaire au nominatif Renvoyer le formulaire unique de vote ou de procuration par correspondance, qui sera adressé avec la convocation, également téléchargeable sur le site de la Société <u>www.intrasense.fr</u>, rubrique Documentation financière (<u>www.intrasense.fr/fr/assemblees-generales-2023</u>):

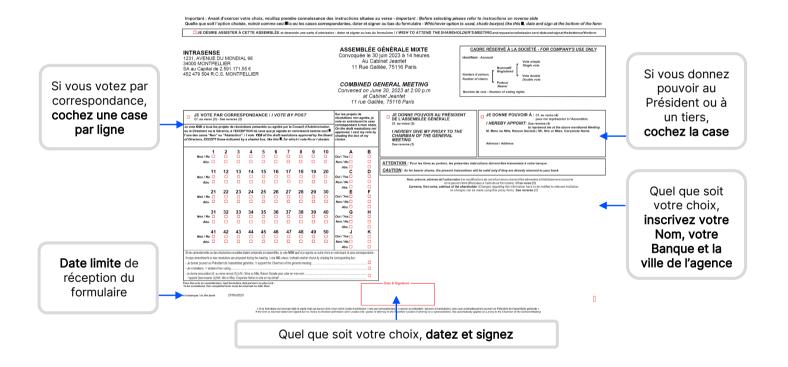
- Soit par voie postale à Société Générale (Services Assemblées, CS 30812 44308 Nantes Cedex 03)
  grâce à l'enveloppe T jointe au formulaire de vote par correspondance qui vous aura été adressé;
- Soit par voie électronique à la Société à l'adresse électronique suivante : <u>investisseurs@intrasense.fr</u>. La Société se chargera de le transmettre à Société Générale dès réception et adressera un accusé de réception du formulaire de vote par correspondance à l'actionnaire concerné.

Je suis actionnaire au porteur Demander le formulaire auprès de l'intermédiaire financier qui gère vos titres ou le télécharger sur le site de la Société <u>www.intrasense.fr</u>, rubrique Documentation financière (<u>www.intrasense.fr/fr/assemblees-generales-2023</u>):

• L'actionnaire au porteur adressera sa demande de formulaire de vote par correspondance à son intermédiaire financier et le lui retournera, dûment complété et signé. Celui-ci se chargera de le transmettre à Société Générale accompagné d'une attestation de participation.

#### Je renseigne, date et signe le formulaire

Ne pas utiliser à la fois « je vote par correspondance » et « je donne pouvoir à »





Ne seront pris en compte que les formulaires de vote dûment remplis parvenus à la Société Générale, à l'adresse indiquée cidessus, trois jours francs au moins avant la date prévue de l'Assemblée, soit le 27 juin 2023 au plus tard.



S'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions que vous avez données ne seront valides **qu'accompagnées de l'attestation de participation établie**, envoyée dans les délais légaux, par l'établissement financier qui tient votre compte titres.